

Bulletin Confédéral des Femmes

Mensuel-JUIN 1949

213, rue Lafayette - PARIS-X^e

N° 9

L'UNION CONDUIT A LA VICTOIRE

par Marie COUETTE

Le Congrès de l'Union des Femmes Françaises qui s'est tenu à Marseille vient, une fois de plus, démontrer que les femmes sont décidées à lutter contre la guerre, dès l'instant où elles comprennent qu'elles sont capables, par leur union, d'empêcher un nouveau massacre qui leur prendrait leurs enfants et détruirait leurs foyers.

Autour du Congrès de Marseille, c'est un rassemblement des femmes d'une haute tenue, auquel il nous fut donné d'assister au nom du Bureau Confédéral, Marion, Molino et moi-même.

Elles ont examiné la situation générale de notre Pays en recherchant les moyens de lutter contre les responsables de leur misère, contre les fauteurs de guerre.

Parmi ces Déléguées, des ouvrières, des employées, des fonctionnaires, des infirmières sont venues dire comment elles luttèrent pour défendre le travail de tous, et le pain de leurs enfants.

Elles ont dit comment les Cahiers de la Paix furent signés par toutes les femmes auxquelles ils furent présentés aussi bien sur les marchés que dans les entreprises.

Le Congrès fut la nouvelle démonstration de la combativité des femmes partout où est en cause le bien-être de leur foyer et la vie de leurs enfants.

Comme nous l'avions

constaté au cours de la Commission de travail du Congrès Confédéral d'octobre, comme nous l'avions constaté lors du Congrès de Budapest et lors de la journée internationale des Femmes du 8 mars, il nous est possible de rassembler toutes les femmes pour défendre leur foyer.

Toutes les Travailleuses organisées dans les Syndicats sont les premiers éléments de ce rassemblement qui doit s'étendre à toutes les femmes encore inorganisées et groupées par leur travail même au sein des entreprises.

C'est à nous de rechercher tous les moyens de les unir plus étroitement sur ce qui les intéresse.

Or, tant que le budget de guerre est gonflé au détriment du crédit réservé à l'équipement sanitaire, scolaire et social ; tant que le chômage, dû à la politique réactionnaire des hommes du gouvernement, crée chaque jour une misère plus grande dans les foyers ouvriers, nous devons expliquer aux femmes, aux mères, qu'en luttant pour la défense de leurs revendications, petites et grandes,

elles luttent contre la guerre. Il nous faut expliquer sans cesse que tout ce que nous arrachons au patronat est une victoire contre le gouvernement réactionnaire actuel, contre les ennemis du peuple de France et du monde entier.

Après les décisions du Congrès Confédéral d'octobre,

(Lire la suite page 2.)



SOMMAIRE

L'Union conduit à la victoire	1
Pour la défense des revendications, l'Unité se réalise	2
Les enseignements d'une Conférence	3
Les femmes défendront la Sécurité Sociale.....	4 et 5
Quelques résultats de la Fête des Mères.....	6
Nos sections dans la lutte contre le chômage.....	7
A propos du chômage	8

POUR LA DÉFENSE DES REVENDICATIONS

L'UNITÉ SE RÉALISE

Comment les Travailleuses de chez Fraissinet ont-elles compris la nécessité de l'Union

Avouons franchement que vis-à-vis des travailleurs F.O., nous avions eu jusqu'à présent une attitude sectaire, et qu'en fait d'explications, nous les avions trop souvent heurtés dans leurs sentiments de travailleurs.

Dans l'entreprise, les travailleuses C.G.T. et F.O. se regardaient comme chien et chat, pour le plus grand profit du patron.

Voilà comment cela se passait : à la section blanchisserie se trouvent plusieurs cylindres, aux uns le patron mettait des ouvrières C.G.T., aux autres, des ouvrières F.O. La cadence était de 95 à 100 draps à l'heure, ce qui était une jolie moyenne ; mais l'antagonisme entre les travailleurs avait les conséquences suivantes : les ouvrières F.O. passaient-elles 100 draps, celles de la C.G.T. en passaient immédiatement 105, vite alors, de l'autre côté, on en passait 110, et ainsi chaque jour, le rendement augmentant, ouvrières C.G.T., ouvrières F.O. arrivaient à passer environ 130 draps à l'heure, cela sans aucune prime de rendement.

Le patron, on le comprend, était satisfait, mais insatiable, il pensait que les ouvrières pouvaient encore faire plus et un beau matin, celles-ci trouvèrent accroché à leur cylindre, un petit papillon indiquant le nombre de draps à passer : 150.

A partir de ce moment, travailleurs

F.O. et C.G.T. réfléchirent aux conséquences de leur désunion. Il y a quelque temps, un incident surgit à l'usine à propos d'un vieux maçon que le patron voulait licencier ; d'un même élan alors, d'un même cœur, tous les travailleurs C.G.T. et F.O. arrêtaient le travail en signe de protestation, ce qui obligea le patron à revenir sur sa décision.

Après cette belle action, le personnel comprit mieux les avantages de l'union dans l'entreprise et ce fut

QUELQUES

Sur le plan de l'INTER SYNDICAL DE CLICHY, une délégation commune avec la C.F.T.C., le M.P.F. et l'U.F.F., a réclamé aux pouvoirs publics :

- Une crèche,
- La cantine gratuite pour les chômeurs,
- Des galoches pour les enfants nécessiteux.

Les mêmes avantages ont été demandés pour les filles-mères que pour les autres mères.

A la S.N.E.C.M.A.

Une délégation commune des trois organisations syndicales groupant 40 femmes, s'est rendue à la direction pour déposer le cahier de revendications élaboré à l'occasion de la Fête des Mères. Des avantages ont été obtenus : une demi-journée payée, et le Congé supplémentaire aux mères de famille a été

alors deux réunions communes et le vote dans l'enthousiasme d'une résolution.

Le lendemain, aux cylindres, toutes et tous sont d'accord et la cadence reprend normalement au grand mécontentement du patron furieux. Ensuite, l'unité continue à se réaliser pour la prime de transport et se renforcera dans l'action pour obtenir les revendications pas encore satisfaites, mais que l'union permettra d'arracher.

Alix ANDRE,

Secrétaire Générale du Syndicat Textile.

EXEMPLES

étendu aux mères dont les enfants, de plus de 15 ans, continuent leurs études.

Chez Fougat, à Béziers

Un cahier de revendications a été déposé en commun à l'occasion de la Fête des Mères, par toutes les organisations syndicales, C.F.T.C., Cadres, F.O. et C.G.T.

Dans la Sarthe

Les revendications à l'occasion de la Fête des Mères ont été déposées par le Comité d'Entente du Mouvement Populaire des Familles, Associations Familiales U.F.F. et Associations Familiales C.G.T., au Maire-Sénateur du Mans, au Préfet de la Sarthe, au Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe.

A Levallois

A la S.N.C.A.C., une quarantaine de femmes C.G.T., C.F.T.C. et F.O. ont déposé un cahier de revendications et une résolution réclamant de meilleurs salaires, des conditions de travail plus humaines. Elles ont protesté contre le Pacte Atlantique et l'ingérence américaine, demandant la réduction des crédits militaires, la cessation immédiate des hostilités au Viet-Nam, l'arrêt de la préparation de la guerre contre l'U.R.S.S. Elles déclarent qu'elles ne donneront pas leurs fils pour faire la guerre contre l'U.R.S.S.

Dans l'habillement marseillais

Au cours d'une réunion, les dirigeants C.G.T. et C.F.T.C. des syndicats de l'Habillement de Marseille se sont mis d'accord sur des revendications communes et ont décidé d'agir ensemble pour les faire aboutir.

Une lettre comportant ces revendications, entre autre :

- Plus de récupération d'heures chômées ;
- Trois semaines de congé ;
- Prime de transport ;
- Prime d'ancienneté ;
- Prime de loyer,

a été adressée, signée par les deux organisations aux Chambres patronales et artisanales.

L'Union conduit à la victoire

(Suite de la Première Page)

Après le Congrès de Budapest qui a établi un programme d'action des femmes pour la Paix,

Après le Congrès des Partisans de la Paix qui, par sa résolution, trace une ligne précise pour rassembler les peuples contre les faiseurs de guerre ; nous devons unir chaque jour davantage toutes les femmes, toutes les mères, dans nos syndicats, par nos Sections de femmes.

Ne nous laissons pas démobiliser un seul instant au cours des mois qui vont suivre, soyons vigilants, et n'oublions pas ainsi qu'Aragón l'a signalé plusieurs fois, que c'est pendant les mois de détente que les ennemis du peuple ont fait éclater leurs guerres monstrueuses.

Renforçons notre activité, parlons aux femmes, expliquons les dangers qui menacent leur foyer, allons où elles sont, à l'atelier, au bureau, à l'usine. Prenez l'initiative dans vos syndicats,

dans vos entreprises de faire signer des protestations contre tout ce qui nous entraîne vers la guerre ; que ce soit en défendant la Sécurité Sociale, les Allocations familiales, en luttant contre la fermeture des entreprises ou pour l'ouverture des fonds de chômage, aussi bien que contre les crédits militaires réservés à la guerre du Viet-Nam, que contre le pacte Atlantique.

Aucune mère ne peut accepter de rester impassible devant la menace qui pèse sur la vie de ses enfants.

Organisons partout des conférences, des réunions de femmes pour parler avec elles, toutes sont contre la guerre, toutes sont avec nous.

Organisons des Conférences locales et départementales de femmes pour établir des bases solides dans toutes les entreprises. Une conférence nationale qui se tiendra vers fin octobre à Paris réunira les Déléguées actives des entreprises, pour établir un programme revendicatif et d'action contre la misère, pour la Démocratie et la Paix.

LES ENSEIGNEMENTS

d'une CONFÉRENCE

La Conférence départementale des femmes qui s'est tenue le 14 mai à Troyes, fut malgré certaines faiblesses, une bonne conférence.

En effet, la conférence ne fut pas préparée suffisamment en profondeur dans les entreprises, les femmes qui sont venues n'étaient pas élues par des Assemblées de femmes sur le lieu du travail et sur la base de la discussion des revendications.

Nos camarades du bureau de l'U.D. avaient fait un gros effort, table bien décorée, déjeuner fraternel entre toutes les Déléguées, mise à l'honneur d'une vieille ouvrière de plus de 53 ans de travail, tout cela donna à cette journée, un climat de confiance qui permit une large discussion.

Cela aida nos camarades de l'U.D. qui ne savaient pas exactement eux-mêmes comment organiser cette conférence.

Aussi, malgré toutes ces petites faiblesses, 65 femmes étaient présentes, ces femmes n'avaient rien préparé pour intervenir n'étant pas déléguées par les ouvrières ; elles sont montées à la tribune expliquer simplement la terrible

exploitation comme cette jeune fille de Mussy qui travaille dans une fabrique d'emballage depuis l'âge de 14 ans, et qui, aujourd'hui, à 21 ans, est très gravement malade, ayant le ventre démolé par les grosses machines qu'elle fait marcher.

Cette jeune de 17 ans des métaux de Bar-sur-Seine, qui gagne 12 francs de moins de l'heure du fait de son âge, alors qu'elle fait la même production qu'une ouvrière adulte.

De même, les ouvrières du Textile de Bar-sur-Seine qui gagnent 3.000 francs pour 80 heures de travail.

Ainsi, à la faveur de cette large discussion, nos camarades de la Direction de l'U.D. connaissaient mieux les revendications des femmes et le désir de lutter qu'elles avaient toutes, pour que cela ne continue pas, pour qu'elles puissent vivre en travaillant

et avoir la possibilité d'élever et de garder leurs enfants, elles ont dit très simplement et très fermement qu'elles ne voulaient pas voir continuer la guerre au Viet-Nam, qu'elles voulaient que cesse cette politique de préparation à la guerre, une déléguée le disait en une simple phrase « à la guerre, les hommes donnent leur vie, mais les femmes donnent leurs enfants, et cela nous ne le voulons pas. »

Toute cette journée fut marquée par ce désir et cette confiance qu'elles avaient puisés toutes ensemble au travers de leurs interventions.

Aussi, lorsqu'il fallut élire la Commission départementale des femmes le soir à la clôture, nombreuses étaient les volontaires pour en faire partie, comme cette femme de Mussy qui leva la main une des premières.

C'est que cette journée avait apporté beaucoup aux femmes, elles avaient compris la nécessité de discuter entre femmes de toutes leurs difficultés, de toutes leurs revendications en partant de la plus petite jusqu'à la plus grande. Elles se sont rendu compte comment elles allaient

pouvoir travailler avec l'aide du bureau de l'U. D. pour rassembler les femmes et défendre les revendications de toutes. Elles avaient raison d'avoir des figures rayonnantes le soir en se séparant, leur journée avait été une journée bien remplie, où chacune avait apporté le meilleur d'elle-même, pour améliorer le sort de l'ensemble des travailleuses du département.

Les camarades de la Direction de l'U.D. tirant les enseignements le soir même en discutant avec notre camarade Angèle Lefort, représentant le Bureau National des femmes, disaient : « maintenant, nous allons pouvoir démarrer, et pour la fin de l'année, nous référons une autre conférence, qui, celle-là, sera préparée dans de bien meilleures conditions, et nous permettra de mieux orienter le travail des femmes dans notre département. »

Partout les conférences s'organisent

Dans les BOUCHES-DU-RHONE, les Conférences par branches d'industries dont nous avons parlé, dans un précédent numéro, se succèdent à Marseille :

Conférence des Métaux le 28 MAI, Soirée d'Etudes de l'Habillement pour préparer la journée revendicative de l'Habillement, le 8 juin, Conférence de la Sécurité Sociale le 25 juin.

Le 12 juin s'est tenu à CLERMONT-FERRAND, la Conférence des Femmes Travailleuses du Puy-de-Dôme, avec la participation de notre camarade Marie COUETTE ; nous en donnerons un compte rendu dans notre prochain numéro.

Le 12 juin également était prévue la Conférence des Femmes Travailleuses des Alpes-Maritimes, où notre camarade Catherine DE MARCH (responsable de la C.F. du VAR), était déléguée pour représenter le Bureau National.

LES FEMMES DEFENDRONT

Si la défense de la Sécurité Sociale doit être l'œuvre de tout le monde, de mères de famille, en mesurent plus encore que les hommes tous les jours que lui portent le patronat et le gouvernement, d'où plus décidées.

C'est pourquoi nous avons voulu, dans ce bulletin, donner un aperçu des choses à prendre pour organiser la lutte ; en même temps, nous avons permis qu'apporte aux travailleurs le système de Sécurité Sociale en Union So-

-: Les attaques contre la Sécurité

La politique réactionnaire de l'actuel gouvernement entend remettre en cause toutes les conquêtes sociales de la classe ouvrière depuis la Libération. Parmi ces dernières, une des plus visées est la Sécurité Sociale (Assurances Sociales et Prestations Familiales).

C'est en réponse à l'ultimatum du fossoyeur Paul Reynaud, retour d'Amérique et portant au Gouvernement le diktat des impérialistes d'outre-Atlantique, que la question de la Sécurité Sociale sera portée prochainement devant le Parlement.

Les atteintes que l'on veut porter à la Sécurité Sociale visent en premier lieu le régime des prestations actuellement suivies.

En premier lieu, c'est l'**Assurance Maladie**, gravement attaquée, par la suppression de remboursement pour toute maladie d'une durée inférieure à 15 jours (petit risque), mesure qui touchera plus particulièrement les conjoints et les enfants des Assurés Sociaux.

Des maladies, telles qu'angines, gripes, otites, des indispositions de toutes sortes, des accidents de courte durée, foulure, petite blessure, maux de dents, etc., tant en ce qui concerne le remboursement des frais de médecin ou de pharmacie, que le remboursement partiel du salaire, ne seront plus couverts par la Sécurité Sociale.

Et en second lieu, ce sont les **Prestations Familiales** qui sont visées, quant à leur mode de répartition, mais aussi dans leur nature même, c'est ainsi qu'une circulaire récente du Ministre du Travail (qq SS J.O. du 6 mai) prévoit expressément la suppression des Allocations Familiales aux familles, dans le cas de manque d'assiduité scolaire, tout ceci faisant suite à la suppression de salaire unique aux enfants uniques de plus de 10 ans, afin, disait-on, de finan-

cer la duperie qu'est l'Allocation Logement, qui, à ce jour, n'est pas encore appliquée.

De plus, le Ministre des Finances, dans un texte modificatif qu'il a soumis au Conseil d'Etat, ose **envisager la diminution** de l'actuelle Allocation aux Vieux Travailleurs.

Ainsi donc, Paul Reynaud, le Gouvernement, le patronat se font, par ce fait, les auxiliaires de la maladie, de la misère et de la mort, on demeure confondu devant le cynisme et l'audace réactionnaire de telles propositions.

C'est pourquoi il appartient à toutes les femmes travailleuses, devant l'entreprise de liquidation du plan français de Sécurité Sociale, de rassembler toutes les énergies, afin de faire le barrage à ces objectifs de démolition.

C'est aux mères de famille, qu'il revient d'entreprendre la Défense de la Sécurité Sociale, c'est elles qui se doivent de faire connaître les raisons pour lesquelles l'on veut retirer à la classe ouvrière le bénéfice d'une de

Bravo les femmes travailleuses de l'HERAULT et de la SARTHE qui ont organisé des protestations par délégation et par la presse contre les attaques portées à la Sécurité Sociale.

ses plus belles conquêtes depuis la Libération.

Parce que, dans la poursuite de la sale guerre du Viet-Nam, le gouvernement a des besoins de plus en plus pressants, il entend puiser dans les Caisses de la Sécurité Sociale pour poursuivre ses buts, **et ce seront les enfants de France qui seront les premières victimes de cette hystérie réactionnaire.**

Nul doute qu'une saine colère ne se manifeste partout, depuis le foyer familial jusqu'aux entreprises, en passant par les Associations familiales démocratiques. Nul doute que

s'organise le bloc compact de tous, pour empêcher que ne réussisse ce mauvais coup contre la Sécurité Sociale, et l'aggravation des conditions de vie de tous les travailleurs qui en découlerait. Nul doute que les femmes seront au premier rang dans la bataille qui va s'engager.

Est-ce à dire que tout est pour le mieux dans la Sécurité Sociale, non pas, elle a encore beaucoup d'imperfections, trop de méthodes bureaucratiques paralysent encore le service des Prestations Familiales, l'attente aux guichets est trop longue, les pertes fréquentes de dossiers exaspèrent les assurés sociaux. Tout ceci provenant en partie du fait que les administrateurs de la C.G.T. ont été éliminés des postes les plus responsables au sein des Conseils d'Administration des Caisses.

Pourtant la C.G.T. avait obtenu plus de 65 % des voix aux Elections d'avril 1947 dans la Sécurité Sociale, mais le bloc du patronat, des mutualistes réactionnaires, des scissionnistes, a fait que les représentants des travailleurs sont maintenant minorisés, et ne peuvent porter de responsabilités dans les difficultés que rencontrent les assurés sociaux pour le service de leurs prestations.

La C.G.T. mettant en application la résolution votée à son 27^e Congrès, a fait déposer sur le bureau du Parlement une proposition de loi, tendant d'une part à l'élimination des patrons des Conseils d'administration, d'autre part à la décentralisation encore plus poussée des organismes rapprochant encore plus la Sécurité Sociale des bénéficiaires.

Pour faire aboutir cette revendication, le mouvement syndical compte beaucoup sur les femmes.

Ce sont elles qui, bien souvent, font la queue pour percevoir les prestations et subissent les effets de

T LA SECURITE SOCIALE

mouvement syndical, on ne peut nier que les femmes, en leur qualité d'avantages, et par conséquent, sont plus sensibles qu'eux aux attaques à s'organiser pour défendre cette conquête des travailleurs. On a perçu des conséquences qui découleraient de ces attaques et des mesures prises que nos camarades seraient intéressées de connaître les avantages soviétiques.

Sociale :-

LA SÉCURITÉ SOCIALE en U.R.S.S.

la bureaucratie paperassière, ce sont elles qui soignent les enfants et sentent donc, si le petit risque est supprimé. L'impossibilité qu'il y aura de les soigner. La diminution des prestations familiales, premier pas vers la suppression, c'est la misère encore plus accentuée au sein des foyers ouvriers.

En conséquence, pour la Défense de la Sécurité Sociale, pour le maintien des avantages acquis, pour l'amélioration du service des prestations,

Femmes, Mères, Assurés Sociaux et Allocataires, unissez-vous avec tous les Amis de la Sécurité Sociale, formez vos comités de défense, car défendre la Sécurité Sociale, c'est défendre les conquêtes sociales de la classe ouvrière, c'est défendre **la Paix, le Pain, la Liberté.**

Secrét. de la Commis. Confédérale
de la Sécurité Sociale.
R. MARIO,

Avis important

A partir du prochain numéro, nous ouvrirons une rubrique : Nos sections au travail.

Ainsi, dans chaque numéro, nous donnerons l'exemple d'une ou plusieurs sections d'entreprise, en apportant bien sûr leurs réalisations, mais surtout en indiquant comment elle s'est constituée, comment elle se développe, comment elle fonctionne. Nous pensons que ces expériences seront précieuses pour nos militantes, afin de faire avancer le travail parmi les femmes.

Nous demandons donc à nos camarades, responsables de nos sections féminines, de nous envoyer de courts articles sur la vie de leur section.

Alors que les menaces se précisent contre la Sécurité Sociale, il est bon de mettre sous les yeux de nos camarades, dans un rapide tableau, les réalisations de la Sécurité Sociale en U.R.S.S., la Patrie des Travailleurs.

Tout d'abord, il faut savoir qu'en U.R.S.S., les Assurances Sociales sont entièrement à la charge de l'Etat, aucune retenue n'est effectuée sur le salaire des travailleurs. Pourquoi cela ? Parce que l'Etat consacre une partie très importante de son budget au programme social. Un budget est spécialement affecté aux Assurances Sociales : de dix milliards de roubles par le premier Plan Quinquennal, il est parvenu, par une progression constante à 35 milliards pour le plan actuellement en cours.

Tous les salariés bénéficient des Assurances Sociales. Il suffit d'être dans une entreprise depuis 3 mois. Comme il n'y a pas de frais et de contrôle des cotisations, les dépenses administratives sont infimes. D'autre part, détail qui sera apprécié des assujettis français, les tracasseries administratives n'existent pas, d'autant plus que les Assurances Sociales fonctionnent pour la plupart des cas à travers l'organisation syndicale, si bien que l'assuré est servi au lieu même du travail. Des « activistes » bénévoles forment un réseau serré d'aides fraternels pour le travailleur et sa famille, touchés par la maladie, l'accident, l'invalidité ou la mort. Au nombre de 56.000 en 1933, ces activistes (qui correspondent à nos correspondants d'entreprises, mais à cette différence que tout est fait pour faciliter leur tâche) sont passés à 1.244.700 en 1948.

Quant aux prestations en elles-mêmes, elles permettent au foyer du travailleur d'être déchargé de tout souci matériel puisque les frais médicaux, pharmaceutiques sont couverts en entier. Enfin le salaire est

versé dans son intégralité, dans la plupart des cas.

Les pensions d'invalidités sont proportionnées au degré d'invalidité et au salaire. Lorsque l'invalidité a été causée par un accident du travail ou une maladie professionnelle, la pension est de 100 % du salaire, si le travailleur a besoin de l'aide d'une tierce personne, de 75 % pour ceux dont l'incapacité de travail est absolue, mais dont l'état ne nécessite pas la présence d'une personne pour les soigner, de 50 % s'ils sont incapables d'exercer leur métier mais peuvent accomplir des tâches moins qualifiées.

En ce qui concerne la maternité, l'Etat socialiste en prend un soin tout particulier : tout d'abord la femme enceinte est mise à des travaux plus faciles avec maintien de la moyenne du salaire qu'elle percevait antérieurement. Les femmes enceintes ont droit à un congé de 35 jours avant et de 42 ou 56 jours (selon l'état de santé) après les couches, avec maintien du salaire intégral. Les maternités avaient en 1948, 114.870 lits pour 6.824 en 1913, et tout est à l'avenant.

Pendant la période d'allaitement, elles ont droit à des interruptions de travail. Enfin, un nombre formidable de crèches, garderies, de colonies de vacances, déchargent la femme travailleuse des soucis des enfants, pour ne lui en laisser que les joies.

Sous le régime tsariste, il y avait 300 places dans les crèches, il y en avait 824.000 en 1940 et il en est prévu 1.215.000 pour 1950.

En effet, une des caractéristiques de l'organisation de la Sécurité Sociale en U.R.S.S., est l'ampleur donnée à l'équipement sanitaire et social du pays. Les polycliniques, les hôpitaux, les sanas, les maisons de repos se développent sans cesse. Tout est fait pour le bien-être des travailleurs, pour les œuvres de vie.

QUELQUES RESULTATS

de la Fête des Mères

Dans un très grand nombre d'entreprises, les travailleuses ont, à l'occasion de la Fête des Mères, déposé leur cahier de revendications. Nous ne faisons part ici que des premiers résultats qui nous sont parvenus et demandons à toutes de nous informer rapidement des victoires obtenues.

Dans la fonction publique

Dans toutes les administrations, dans tous les services, les femmes se sont rassemblées à l'occasion de la Fête des Mères et ont présenté leurs cahiers de revendications, aux différents ministres. Elles ont obtenu des primes et des congés supplémentaires :

Par exemple, dans les services extérieurs de la Fédération de l'Economie Générale, les femmes ont obtenu les deux jours de repos hebdomadaire, et des blouses de travail. A la SACHERIE, elles ont obtenu seulement 3 heures.

Au Ministère des Anciens Combattants, elles ont obtenu 1.500 francs et leur samedi matin et 2 couvertures pour chaque enfant.

Ets. Parizot, à GENTILLY

Prime de 300 francs par enfant aux mères de famille ;

Les femmes enceintes pourront interrompre leur travail cinq minutes avant les autres, afin d'éviter la bousculade à la sortie ;

Installation de douches ;

Pose de robinets dans les W.C. et de lavabos dans les ateliers ;

Pour les femmes, après leur accouchement, obtention d'un congé supplémentaire avec garantie de réembauchage.

Schwartz-Haumont, à Houilles

Une prime de 500 francs à toutes les mères de famille ;

Une prime de 40 francs par jour pour travaux sales ;

Huit jours de congé aux jeunes mariés.

Sebin, à MONTREUIL

2.000 francs pour chacune des mères. Aux **Jouets de Paris**, 300 francs pour le premier enfant ; 500 francs pour le deuxième ; 1.000 francs pour les suivants. Un goûter pour toutes les mères.

Chez Ferodo, à SAINT-OUEN

Une heure payée.

Usine Mommers, CALVADOS

Les travailleuses ont obtenu : 500 francs pour les mamans dont les enfants sont d'âge scolaire ; 250 francs pour les autres mamans.

Dans le 15^e arrondissement, à l'**A. B.G.** (fabrique de bougies et moteurs), les cinquantes femmes de l'usine ont obtenu une demi-journée pour les mères.

A la **Compagnie Générale de Conduite d'Eaux**, aux vingt mères

de l'entreprise, une indemnité de 500 francs.

Dans le 18^e arrondissement, chez **Spolding, Chauvin, Arnoux et Ondia** (métaux), les cahiers de revendications ont été déposés.

A Clichy, **Communaux**, une demi-journée payée. — **Callou** (produits chimiques), dix mètres de tissu. — **Geoffroy Delore** (métaux), une demi-journée payée en plus, une blouse de travail.

LES EMPLOYEES PARISIENNES ONT REMPORTE DES VICTOIRES

Dans les Grands Magasins Parisiens, de nombreux avantages ont été obtenus à la suite du dépôt des cahiers de revendications :

Samaritaine

Attribution d'une prime de 500 frs. par enfant à partir du premier pour les femmes. Pour les hommes, 300 frs. par enfant à partir du troisième. Droit pour les femmes enceintes d'arriver un quart d'heure plus tard le matin et de partir un quart d'heure plus tôt le soir, à partir du sixième mois. Une indemnité de crèche mensuelle de 3.000 frs. avait déjà été obtenue pour les mères d'enfants au-dessous de 15 mois.

Trois-Quartiers

Un cahier de revendications commun, C.G.T., C.F.T.C., F.O., a été déposé et les employées ont obtenu 400 frs. par enfant. Un journal spécial a été édité à l'occasion de la Fête des Mères.

Bazar de l'Hôtel-de-Ville

Les mères ont reçu une prime de 500 frs.

Printemps

Une paire de bas à chaque mère et 250 frs. par enfant.

Louvre

Prime de 5.000 frs. à partir du 2^e enfant ; le cahier de revendications a été affiché sur les panneaux syndicaux.

Sté Prisunic Française

Prime de 300 à 500 frs. pour les mères.

Bazar d'Amsterdam

Prime de 500 frs. à toutes les mères.

Monoprix

Bouteille d'eau de Cologne à chaque mère ; à la suite du dépôt des revendications, les employées avaient déjà obtenu : une prime compensatrice pour les secrétaires, égale à la différence entre le coefficient 148 et le coefficient 160. Les manutentionnaires ont obtenu une prime de 750 frs. et les lingères, une prime de 500 frs.

Chaussures André (Pantin)

Le jour de la Fête des Mères, départ des mères à 4 heures ; ont obtenu une

Bardon (métaux), deux heures payées ; le cahier est déposé.

Les ouvrières de chez **Bendix** ont obtenu le paiement d'une demi-journée supplémentaire et une heure d'arrêt de travail pour le goûter.

Chez **Pingeot**, à Clermont-Ferrand, la section féminine a obtenu 500 fr. par mère de famille qui travaille à l'usine et pour chaque femme d'ouvrier de l'entreprise si celle-ci est au foyer.

augmentation de salaire de 8 %, des blouses de travail pour le personnel du dépôt. La semaine supplémentaire de vacances qui avait été accordée l'année dernière est maintenue cette année.

S.C.A.S.A.M.

Les mères ont touché un litre d'eau de Cologne. L'abattement sur les salaires pour les jeunes a été supprimé ; aucun salaire ne sera inférieur à 12.000 frs.

Lanoma St-Antoine

Un litre d'eau de Cologne et un petit colis de ravitaillement a été donné à chaque mère.

Dans les Banques, nombreux ont été les avantages obtenus :

Société Générale

500 frs. pour toutes les mères ; 200 frs. en plus par enfant à charge et 100 frs. pour les mères chefs de famille.

Crédit Lyonnais

500 frs. par enfant à toutes les mères, 1.000 frs. par enfant aux mères, chefs de famille.

Comptoir National d'Escompte

1.500 frs. aux mères de plus de trois enfants et 1.500 aux mères chefs de famille avec 500 frs. en plus par enfant.

Crédit Industriel et Commercial

1.000 frs. par enfant aux mères chefs de famille et pour les autres : 1.000 frs. pour 2 enfants, 2.000 pour 3 et 3.000 pour 4.

Banque Pommier

1.500 frs. par enfant en âge de scolarité.

Crédit Commercial de France

1.250 frs. par enfant.

Chez Pathé-Marconi, à CHATOU

1/2 heure supplémentaire pour les mères qui allaitent, soit 3/4 d'heure par demi-journée au lieu d'une demi heure. une indemnité de crèche est à l'étude. 700 frs. par enfant payés moitié par la direction, moitié par le Comité d'entreprise.

S.F.F.A., à RUEIL

Les mères ont obtenu une après-midi payée.

NOS SECTIONS DE FEMMES CONTRE LE CHOMAGE

Nombreuses sont les travailleuses frappées par le chômage ; aussi la défense des chômeuses est-elle l'une des activités essentielles de nos sections de femmes dans le moment présent, et partout, sous le signe de l'unité, la lutte s'organise.

A MARSEILLE

Une délégation doit se rendre auprès du Préfet et du Maire demander pour les chômeuses, du travail, la gratuité des cantines scolaires, des bons de chauffage, la décentralisation des Caisses. A l'entreprise PAULET, où 250 femmes sont actuellement en chômage, une réunion des chômeuses a été tenue par la responsable femme du syndicat; les chômeuses ont ensuite fait signer des pétitions dans le quartier, sont allées en délégation au Maire et au Préfet avec les chômeurs de PLAN DE CUQUES, elles ont fait ouvrir un bureau de pointage dans la localité.

Aux A.D.N., les femmes sont retirées de la Production par la Direction. Elles vont poser le problème à la section syndicale, afin que soit respectée leur situation.

A la S.P.C.N., une action est engagée contre le licenciement de 50 employés de bureau, hommes et femmes.

PARIS 20°

Chez Vuchet-Bondet (Confection)

Après une délégation au ministère du Travail, les ouvrières obtiennent une quatrième quatorzaine de chômage partiel, alors que seulement deux, puis trois avaient été acquises.

PUY-DE-DOME

Une lettre a été envoyée à tous les parlementaires du Puy-de-Dôme leur demandant le vote immédiat d'un fonds de chômage et une indemnité de 75 % du salaire.

Deux réunions ont été organisées en commun avec la C.F.T.C. pour la défense des chômeuses. Voici ce qui a été décidé :

Action auprès des pouvoirs publics, mairie, préfecture, lettre à tous les parlementaires du Puy-de-Dôme, au président du Conseil Général, à chaque Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand et des localités touchées par le chômage. A cette lettre seront jointes les revendications : fonds de chômage, gratuité des cantines, des colonies de vacances, gratuité de la Sécurité Sociale, etc... Egalement est demandée l'ouverture de travaux pour les chômeurs, l'attribution de bons de charbon, le maintien intégral des allocations familiales.

CALVADOS

Les femmes de Lisieux et de la région organisées dans la C.G.T. et en

accord avec elle, ont organisé une délégation auprès du Sous-Préfet et lui ont remis la motion suivante :

« Emues devant la crise de chômage total ou partiel qui sévit actuellement dans toutes les corporations, et plus particulièrement dans celles du bâtiment et du textile, »

« A l'occasion de la Fête des Mères,

« Demandent à M. le Sous-Préfet de vouloir bien faire le nécessaire auprès des Pouvoirs Publics compétents en vue de l'ouverture d'une Caisse de Chômage pour Lisieux et les environs, et l'assurent de leur sincère reconnaissance ».

TARN-ET-GARONNE

A CAUSSADE, où les syndicats groupent essentiellement des femmes, à Montauban, au syndicat des tabacs qui compte un personnel féminin, nous voyons ces syndicats ardents dans la lutte contre le chômage, la misère, la guerre.

Il faut signaler la ténacité, la ferme volonté des ouvrières du magasin des tabacs qui, en même temps qu'elles luttent pour leurs salaires, de meilleures conditions d'hygiène, sont au coude à coude avec tous les chômeurs pour réclamer pour eux du travail et l'ouverture d'un fonds de chômage.

C'est que ces camarades ont déjà subi l'an dernier une période de chômage. Elles ont connu les premières difficultés d'un ménage où le salaire ne rentre plus.

Je les ai vues discuter pied à pied avec le Préfet, le Maire, elles ont alerté tous les Parlementaires, elles ont bien su expliquer à M. le Député Lacaze, qui leur parlait du cycle infernal et voulait leur prouver que l'augmentation des salaires aurait pour conséquence la hausse des prix, qu'elles n'étaient pas d'accord avec lui, car elles avaient vu monter les prix tandis que leurs salaires restaient bloqués.

Elles embarrassaient M. Lacaze autant que M. le Préfet, quand elles réagissaient contre l'augmentation des loyers, sans avoir obtenu une augmentation de salaire ; elles leur présentaient à l'un comme à l'autre leur feuille de paie.

Je les ai vues autour de leur secrétaire A. Tholy, protester énergiquement auprès de M. le Préfet, contre le licenciement de notre camarade Senac, parce qu'il accomplissait son

mandat de militant syndicaliste auprès des ouvriers de l'arsenal.

Et il est certain que si le Conseil Municipal de Montauban a émis à l'unanimité, il y a quelques temps un vœu pour l'ouverture d'une caisse de chômage, si des travaux sur des chantiers municipaux ont été en cours, les ouvrières du magasin des Tabacs y ont bien apporté leur contribution.

Elles font la preuve que si certains se laissent aller au découragement, les femmes travailleuses sont décidées à défendre avec énergie le pain qu'elles doivent donner à leurs enfants.

Notre effort va se poursuivre auprès des camarades des Cuirs et Peaux qui voient le chômage apparaître.

La semaine dernière, 4 femmes des 14 qui sont licenciées à l'usine Carles, ont assisté à la réunion des chômeurs qui avait pour but la Constitution du Comité de Défense.

Elles iront voir les 10 autres pour les entraîner avec elles dans la lutte.

Nul doute que si nous aidons ces camarades, nous aurons bientôt un noyau de femmes prêtes à mener l'action pour obtenir du travail et du pain.

A la bonneterie de l'Ariège, qui compte une soixantaine de femmes, l'ensemble du personnel est syndiqué dans notre C.G.T.

Dans la lutte pour la Défense de la Paix, les femmes prennent souvent la tête.

Elles comprennent que la misère qui apparaît et menace de s'étendre, le chômage qui grandit sans cesse sont les conséquences de la politique du Plan Marshall.

Se plaçant au-dessus de toute considération politique, philosophique, religieuse, les femmes sauront unir tous ceux qui veulent éviter à notre pays, la catastrophe. Pour faire reculer la guerre, les femmes à l'avant-garde dans leurs syndicats, poursuivront l'émancipation de la classe ouvrière. Pour les milliardaires, les impérialistes, elles ne donneront pas leurs maris, leurs frères, leurs enfants.

Juliette LACROIX.

Responsable de la Commission féminine du Tarn-et-Garonne.

A PROPOS DU CHOMAGE

Le chômage s'étend de plus en plus dans les métiers féminins. Des milliers d'ouvrières de l'habillement, du textile, des cuirs et peaux, etc... sont privées de leurs emplois. Un grand nombre d'entre elles sont dans une détresse noire.

Militantes des Commissions féminines, des syndicats, penchons-nous sur cette misère. Ne laissons pas les chômeurs isolés en proie à leur désespoir ; des femmes seules, des veuves, des mères de famille meurent de faim. Aidons-les à s'organiser, soutenues dans leur lutte par ceux qui travaillent.

Des femmes mariées et des jeunes filles se voient refuser leurs inscriptions au chômage, la loi de Vichy, toujours en vigueur, les excluant du droit à l'indemnité à cause du calcul du plafond des ressources familiales.

Pour le chômage partiel, les allocations pour les heures perdues sont réduites de moitié pour les femmes mariées et les jeunes, mais elles sont dûes, alors qu'elles leur sont, dans la plupart des cas refusées, par les patrons, et souvent par les inspecteurs du travail (1).

Rassemblons toutes les femmes et toutes les jeunes filles pour défendre leurs moyens d'existence. Intervenons auprès des mairies pour obtenir des victuailles, des bons pour les restaurants populaires, des bons de lait, la gratuité des cantines scolaires et le maintien dans les lieux meublés qu'occupent les chômeuses.

Le C.C.N. a fixé toute une série de revendications qui ont été à nouveau posées par la C.A. de la C.G.T., bien qu'elles aient déjà été publiées, nous croyons bon de les rappeler afin que les commissions féminines puissent sans retard les populariser.

« La C.G.T. invite de la façon la plus pressante toutes les organisations syndicales, unions départementales, unions locales, syndicats à développer l'action permanente de masse des chômeurs en faveur des revendications suivantes, que la C.A. précise sur la base des décisions du dernier C.C.N.

1° Inscription de tous les travailleurs sans emploi, sans distinction d'âge, de catégorie et de sexe.

2° Ouverture automatique de fonds de chômage dans toutes les localités où existent des chômeurs.

3° Création dans chaque localité d'une commission de contrôle décidant de l'inscription des chômeurs où les organisations syndicales seront paritairement représentées par les délégués désignés par elles.

4° Pour tous les travailleurs sans emploi, la fixation d'une indemnité de chômage égale à 75 % du salaire minimum de base, soit actuellement 350 fr. par jour.

En attendant cette réalisation, elle demande à toutes les organisations confédérées de lutter avec les chômeurs dans les départements et localités pour que l'indemnité soit portée immédiatement à 250 fr. par jour.

5° Une majoration de 100 francs par jour par personne à charge ne bénéficiant pas des allocations familiales.

6° La suppression complète de tout plafond familial des ressources.

7° Le remboursement des frais de déplacement motivé par la recherche du travail et, dans les grandes villes, par les opérations de pointage.

8° A ces revendications, il convient d'ajouter toutes les autres revendications d'ordre local ou spécial, précisées par le dernier C.C.N. de la C.G.T. à réclamer des municipalités et des conseils généraux et en particulier, l'ouverture de travaux pour tous les chômeurs.

Unissons les femmes au sein des comités de chômeurs et luttons avec elles pour les aider, les soutenir et faire aboutir nos justes revendications.

(1) Chaque heure perdue et cela jusqu'à la limite de 240 heures pour 6 mois doit être indemnisée à raison de 14 frs. 87 de l'heure pour les femmes mariées et les jeunes filles, à la condition de ne pas avoir gagné plus de 4.800 frs. pour PARIS pour une quinzaine de travail, ce taux est porté à 26 frs. 25 pour les femmes chef de famille dont le salaire ne dépasse pas 5.800 frs. pour une quinzaine.

